

## TÉMOIGNER.

### Jésus est notre Juge !

« *Or, si je fais ce que je ne veux pas, je reconnais par là que la loi est bonne.* » ( Romains 7 :16 ) « *Nous n'ignorons pas que la loi est bonne, pourvu qu'on en fasse un usage légitime,* » ( 1 Timothée 1:8 ) « *Celui qui cache ses transgressions ne prospère point, Mais celui qui les avoue et les délaisse obtient miséricorde.* » ( Proverbes 28:13 )

Un soir d'été 1986 D. roulait très vite vers la région parisienne, à l'approche d'une petite ville : Bar-sur-Aube, D. était un peu inconscient, car sur cette route la gendarmerie était très vigilante, les radars souvent en fonction.

Il faisait très doux en cette fin d'été. À l'approche d'un camion, D. accéléra pour le doubler très vite. Mais le camion dépassait déjà largement la limite autorisée : 90 km/h. Et ce n'est qu'en face d'un panneau de signalisation qui indiquait un virage qu'il put enfin se rabattre. Dans ce virage un gendarme lui fit signe de se ranger. Et il put ainsi savoir que le radar indiquait 143 km/h au lieu de 90 km/h. D. fut très surpris car ce n'était pas son habitude de se laisser aller à ce genre de folie passagère.

Jusqu'au mois de décembre, il ne reçut pas de nouvelles de cet incident. C'est alors qu'il fut convoqué par huissier de justice pour se présenter au tribunal de police de Bar-sur-Aube le matin du vendredi 12 décembre 1986 ;

D. lit la Parole de Dieu et il résolut de faire confiance en son Seigneur. Il ne prépara aucune défense particulière. Le matin avant de partir il prit le soin d'avoir une présentation vestimentaire, aussi correcte, que possible, comme pour se rendre au culte de la semaine.

Quand il entra dans le tribunal, la salle était comble, de gens qui attendaient d'être appelés par le Juge et de s'expliquer. Tout le monde avait une attitude humble, aussi bien dans l'allure que le costume.

Quand le Juge commença son office. Il appelait les gens par ordre alphabétique. En deux mots, il résumait l'infraction commise et la sanction encourue : Une amende de 2000 F, en moyenne et un retrait de permis d'un mois environ. Il écoutait silencieusement le coupable. Qui immanquablement expliquait qu'il avait besoin de son permis de conduire pour travailler et qu'il n'était pas très riche ? Simple ouvrier ou chauffeur livreur etc.

Le Juge ne prononçait pas le moindre retrait de permis et ramenait l'amende à 1000 ou à 1500 F.

Ce fut pour tous à peu près le même traitement. Y compris pour celui qui s'était fait représenter par un très orgueilleux avocat.

Au fond de lui D. était scandalisé. Personne ne voulait reconnaître la moindre faute ou erreur. Le temps passait et ne fut pas appelé. À la fin quand il se trouva pratiquement seul en face du juge, on chercha un peu et on retrouva la convocation, qui se trouvait bien sur la table, mais sous un autre document.

Au moment de se présenter devant le Juge, D. se rendit vite compte que de toutes les personnes venues se présenter devant le juge, c'était lui le plus rapide, le plus fautif. Il ne réfléchit pas d'avantage à cette question.

Sur le même ton qu'au cours de l'audience le Juge s'exprima et termina son propos par : qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

Sans doute, influencé par ce qu'il avait entendu au cours de la matinée et sa résolution de se confier à l'Esprit de Dieu. Il déclara, malgré lui, mais très conscient de sa faute : « Monsieur le Juge, je me reconnais totalement coupable. Je ne me reconnais aucune circonstance atténuante. Je suis d'autant plus coupable que je suis le premier à prêcher que, lorsque que l'on va à une telle vitesse sur la

route, on risque tout simplement de tuer quelqu'un. Monsieur le Juge, je n'ai pas l'envie de changer de discours, malgré les circonstances. »

Après un petit silence, le Juge repris calmement la parole et dit : « Enfin quelqu'un qui dit la vérité, si la peine à prononcer, ne dépendait que de moi, je vous relaxerais tout simplement. Mais je suis donc obligé par la loi de vous appliquer une amende minimale de 200 F »

D. quitta le tribunal avec l'impression d'avoir rencontré le porte-parole de Jésus. Qui veut nous voir confesser toutes nos fautes afin de nous pardonner totalement. Dans cette affaire, il ne fut jamais par la suite, question de régler l'amende et les frais correspondants. C'est donc ce que le Juge exprima du fond de son cœur qui fut la sanction finale : La véritable grâce de Jésus.

D. n'est pas près d'oublier cette matinée fraîche du début de l'hiver. Certains très beaux versets de la Bible s'adressant aux pécheurs conscients de leurs fautes, lui revinrent à l'esprit. « Parlez et agissez comme devant être jugés par une loi de liberté,... » (Jacques 2:12) C'est ainsi que s'exprime le frère de Jésus. Nous devons faire totalement confiance en notre Juge et Avocat : Jésus, et nous laisser guider pour confesser tous nos péchés par l'Esprit. L'apôtre bien aimé qui fut avec son frère un des « fils du tonnerre » nous souffle à l'oreille : « Mes petits-enfants, je vous écris ces choses, afin que vous ne péchiez point. Et si quelqu'un a péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus-Christ le juste. » (1 Jean 2 : 1)

Un jour D. entendit une très belle prédication sur ces très belles promesses de la Bible. Pour faire connaissance avec le prédicateur et le remercier de son propos tenu du haut de la chaire, il raconta, cette histoire. Le prédicateur écouta avec patience, et donna son avis relativement au témoignage de D. à la fin, il entendit : « C'est bien, mais tout de même vous avez bien possédé ce juge ! »

À la suite de son témoignage, D. se rendit bien compte que tout le monde ne croit pas vraiment à la Rédemption du péché et à la réhabilitation de l'homme par Christ notre bien Aimé Maître et Sauveur. N'a-t-il pas dit clairement : « *Je vous le dis, quiconque me confessera devant les hommes, le Fils de l'homme le confessera aussi devant les anges de Dieu ;* » Luc 12:8 . Quel moment favorable attendre ? Nous vivons dans un pays où sur les médias, on se plaint des mauvaises conditions dans lesquelles vivent des prisonniers malheureux et en surnombre. C'est un grand malheur et le déshonneur pour notre Pays. Mais qui osera dire avec fermeté que la Justice est une institution qui vient de Dieu. « Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures ; car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et les autorités qui existent ont été instituées de Dieu. » Romains 13:1.

Tout le monde veut réformer la Justice, mais n'est-il pas écrit : « Dieu s'est dressé dans l'assemblée divine, au milieu des dieux (humains), il juge : Jusqu'à quand jugerez-vous de travers en favorisant les coupables ? » (Voir Ps 82)

La justice est rendue en fonction de ceux qui plaident d'abord. Quand les avocats demanderont à leurs protégés d'un instant de plaider avec franchise selon leur conscience (nul n'est censé ignorer la loi), les prisons se videront. Les avocats croyants sont les premiers à plaider comme tout le monde ! en recherchant la fameuse excuse, la circonstance atténuante, qui excuse la récidive. Dans notre pays les Magistrats sont spécialement formés pour amener le délinquant à s'amender, en clair à devenir meilleur. Mais tant qu'on refusera d'avouer sa faute, il faut punir, et ce n'est vraiment pas le but recherché en bonne Justice.

Pour Dieu, Sa loi est plus sacrée que Son trône. Jésus qui est Dieu comme son Père a accepté l'humiliation totale pour maintenir toute la valeur de Sa loi malgré la faute de l'homme afin de le racheter.

Présentation du témoignage de D. par Bernard.

